

Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 Octobre 2010

L'an deux mil dix, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 13 octobre 2010

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Damien TOURLONNIAS), Véronique MENZEL (procuration à Pierre BOISSELIER),

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 9 septembre 2010.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2010 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°1 – Budget Eau et Assainissement (n°71/2010)

Le Maire propose donc la DM suivante:

Investissement	Dépenses	Recettes
2315 / op° 202 – Remplacement canalisation d'eau Pierre Loze	20 000,00 €	
2031 / op° 200 – Schéma d'assainissement	5 000,00 €	
2315 / op° 108 – Station d'épuration des Massards	-15 000,00 €	
2031 / op° 201 – Diagnostic de l'eau potable	-10 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Eau et Assainissement 2010 ci-dessus présentée.

➤ **Décision modificative n°2 – Budget Communal (n°72/2010)**

Le Maire propose donc la DM suivante:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
66111 – Intérêts des emprunts	-1 200,00 €	
6811 – Amortissement d'étude	1 200,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Investissement	Dépenses	Recettes
2315 / op° 159 – Modification réseau eau pluviale abords Gare Haute Funiculaire	6 000,00 €	
10222 - FCTVA		4 800,00 €
2831 – Amortissement d'étude		1 200,00 €
Total	6 000,00 €	6 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Communal 2010 ci-dessus présentée.

➤ **Tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2011 (n°73/2010)**

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs faites par le Conseil d'Exploitation :

Tarifs Individuels funiculaire	Pour mémoire tarifs 2010	Tarifs au 1^{er} Janvier 2011
Aller Retour Adulte	14,00€	14,50€
Aller Retour Enfant	8,00€	8,20€
Aller Simple Adulte	9,00€	9,50€
Aller Simple Enfant	6,00€	6,10€

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Aller Retour Adulte	11,00€	11,50€
Aller Retour Enfant	6,00€	6,10€
Aller Simple Adulte	8,00€	8,20€
Aller Simple Enfant	5,00€	5,10€

Parapentistes	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Carnet de 10 trajets	42,00€	42,00€

Via Ferratistes	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Accès + descente Adulte	7,50€	7,50€
Accès + descente Enfant	5,00€	5,10€
Descente Adulte	5,00€	5,10€
Descente Enfant	3,50€	3,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 voix contre et 13 voix pour, de valider les tarifs Funiculaire présentés ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2011.

➤ **Modification des indemnités de fonction des Maire et Adjoints (n°74/2010)**

Monsieur MONNOT rappelle qu'actuellement 4 Adjoints et 1 Conseillère Déléguée se partagent l'enveloppe d'indemnités allouable aux Adjoints (1/4 pour chacun des 3 premiers Adjoints et 1/8 pour le 4^{ème} Adjoint et la Conseillère Déléguée).

Madame ROUSSET expose qu'elle souhaite renoncer aux indemnités de fonctions qui lui avait été accordées en tant que conseillère déléguée par arrêté du Maire, conformément à la délibération du 13 novembre 2008 fixant le taux de cette indemnité. En effet, ayant repris une activité à temps plein, elle dispose de moins de temps à consacrer à ses fonctions de Conseillère Déléguée, ce qui va l'obliger à renoncer également à sa délégation au sein du SISCO. Elle souligne par ailleurs que d'autres Adjoints investissent bien plus de leur temps personnel.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints,

Considérant que ce même code permet de répartir librement les indemnités de fonction à condition que la somme des ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe maximale allouable au Maire et aux Adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 13 voix pour :

Article 1^{er} - Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

✓ **Maire : 43 %.**

✓ **Du 1^{er} au 4^{ème} Adjoints : 16,5 %.**

Article 2 – Dit que cette délibération annule et remplace à compter du 1^{er} novembre 2010, la délibération prise par le conseil municipal en date du 13 novembre 2008.

Article 3 – Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

Article 4 – L'indemnité du Maire est versée à compter de la date de son élection. Celle d'un Adjoint est versée à compter de la date à laquelle le Maire a donné par arrêté, délégation de fonction audit Adjoint.

Article 5 – Les indemnités sont payées mensuellement.

Article 6 – Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Tableau récapitulatif les indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal à compter du 1^{er} novembre 2010, conformément à la délibération du 21 octobre 2010 :

Fonctions	Taux d'indemnité sur la base de l'indice brut 1015
Maire	43.00%
1 ^{er} Adjoint	16.50%
2 ^{ème} Adjoint	16.50%
3 ^{ème} Adjoint	16.50%
4 ^{ème} Adjoint	16.50%

➤ Tarif taxe de séjour au 1^{er} novembre 2010 (n°75/2010)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février dernier réinstaurant la perception de la taxe de séjour par la commune, du fait que la CCPG n'avait pas repris cette compétence lors de l'absorption de la CCPPR.

Il expose par ailleurs que le Conseil Général a décidé de son côté d'instaurer la taxe de séjour départementale additionnelle.

Cette taxe s'élève à 10% de la taxe communale. Elle est collectée par la commune et doit être reversée au Conseil Général.

Monsieur le Maire propose donc de voter de nouveaux tarifs pour la taxe de séjour faisant apparaître la taxe additionnelle départemental pour plus de clarté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la taxe de séjour communale comme suit :

Types de location	Taxe de séjour communale	Pour mémoire Taxe de séjour additionnelle Départementale = 10%	Soit un total à payer par les personnes assujetties
Camping 1 et 2 étoiles et autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 € par personne et par nuitée	0.02 € par personne et par nuitée	0.22 € par personne et par nuitée
Toutes autres catégories d'hébergement de tourisme	0.27 € par personne et par nuitée	0.03 € par personne et par nuitée	0.30 € par personne et par nuitée

ainsi que les modalités d'application de celle-ci :

- Elle est applicable pour toutes personnes de plus de 12 ans (hors exonérations légales prévues au CGCT).
- Elle est perçue sur toute l'année civile.
- Les loueurs devront au minimum, opérer des versements semestriels auprès de la commune.

➤ **Demande de subvention – rénovation porte de l'Église (n°76/2010)**

Monsieur le Maire expose que la porte de l'Église a besoin d'être rénovée voire remplacée. En fonction de l'ampleur des travaux une demande de subvention pourrait être présentée à certains partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour établir toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subventions pour la rénovation de la porte de l'Église si cela s'avérait nécessaire.

➤ **Demande de subvention pour digitalisation de films anciens sur la vie du plateau (n°77/2010)**

Monsieur le Maire expose que la CCPG a fait digitaliser plusieurs films anciens.

Il s'avère que l'Office du Tourisme dispose de vieux films (en super 8) de P. MARTIN et de P. DEGUEURCE, datant des années 40 ou 50, sur la vie du plateau (gantières à l'ouvrage, artisans, chasse-neige à bœufs...). Il estime que ce patrimoine pourrait être mieux conservé et mis en valeur en étant lui aussi digitalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour demander à la CCPG la prise en charge de cette digitalisation où au minimum une aide financière pour ce faire.

III) Travaux

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ *Halle de marché et abri poubelles*

La peinture anti graffiti sur le local poubelle a été mise en œuvre.

Le branchement triphasé est également opérationnel, ce qui permet au rôti-seur de proposer de sympathiques produits.

Les dernières plantations ont été réalisées par le lycée horticole de Saint Ismier (venu en priorité pour le camping. Voir plus bas).

✓ *Funiculaire*

Les travaux de rénovation des ouvrages d'art continuent selon le planning prévu.

Au cours de la saison 2010, le Funiculaire a transporté (comptes arrêtés au 15 octobre dernier) un peu plus de passagers que l'an dernier et a généré un chiffre d'affaire de 327 000 € également supérieur à l'an dernier.

Un bilan de saison complet sera présenté après la fermeture saisonnière du Funiculaire.

✓ ***Camping***

La plantation des 2 talus centraux a été confiée au lycée horticole de Saint Ismier qui vient de terminer le travail. Arbres, arbustes et couvre sol ont été mis en place.

Les élus sont invités à passer voir le résultat.

Le bilan financier de la saison sera présenté lors de la prochaine séance.

✓ ***Sécurisation Carrefour des Vials***

Un article reprenant l'historique du projet paraîtra dans la Gazette de Saint Hilaire ce lundi.

Le comptage a été réalisé comme décidé lors du dernier conseil. À la lecture de ces résultats, un petit article a été rédigé pour le MSP Mag de novembre soulignant que 97% des usagers sont en excès de vitesse - limitée à 30km/h sur le dispositif mis en place - dont 40% sont au-delà de 50 km/h.

Un article plus complet sera rédigé par M. TOURLONNIAS pour un prochain MSP Mag.

✓ ***Cheminement piétonnier de la Chourère***

Le projet est présenté dans la Gazette de Saint Hilaire qui paraîtra ce lundi.

Un rendez-vous est à prévoir pour travailler sur la proposition d'esquisse faite par le bureau d'étude.

✓ ***Voirie***

Le remplacement de la canalisation d'adduction d'eau et la réfection du revêtement du chemin Pierre Loze devraient être terminés demain soir.

Monsieur le Maire présente une pétition (signée par 106 Saint Hilairois et 19 extérieurs), reçue en Mairie, demandant au conseil la mise en place de ralentisseurs pour palier le comportement inadapté de certains automobilistes.

Monsieur TOURLONNIAS demande si la création d'une commission sécurité ne serait pas un début de réponse à cette demande.

Monsieur le Maire répond que si des élus ont le souhait d'animer une telle commission, ils peuvent tout à fait la mettre en place. Toutefois, il alerte l'assemblée sur les résultats des débats de ce type de commission qui peuvent, s'ils ne sont pas bien encadrés, amener à la simple conclusion que mettre des ralentisseurs tous les 100 m est la solution à tous nos problèmes. Non seulement ce genre de conclusions n'est tout d'abord pas exacte, mais cela voudrait dire que le budget d'investissement de la commune serait quasiment intégralement consommé par ces réalisations alors que d'autres projets doivent également être menés à bien.

La commune n'ayant pas la capacité financière pour traiter l'ensemble des points noirs sur le CD 30 en une fois, il est indispensable de se consacrer à compléter les dispositifs en place ou en test, et donc dans l'immédiat, travailler à la suite du projet des Vials en direction de la Mairie.

✓ *Cimetière*

La commande du columbarium est en cours.

Les services techniques ont terminés le terrassement de la partie droite du futur Jardin du Souvenir, où il sera implanté.

De même, ils ont commencé à reprendre les cheminements permettant de circuler à l'intérieur des carrés. Le but est de les aplanir pour en faciliter l'accès.

✓ *La Cure*

Monsieur le Maire expose qu'il s'est rendu avec Monsieur MARO, Adjoint aux travaux et Monsieur JOURDAN, représentant de la Paroisse, dans le bâtiment de la Cure.

Il s'avère que le fonctionnement de ce local coûte cher à la paroisse qui l'occupe actuellement pour ses réunions. Il est à noter également que d'autres occupants (associations) y ont entreposé du matériel.

La Paroisse souhaite rendre l'usage de ce bâtiment à la commune et s'aménager une salle de réunion dans l'Église.

Monsieur MARO souligne la beauté de ce bâtiment et qu'il est indispensable de valoriser ce patrimoine en le rénovant, ce qui nécessitera un budget sans doute conséquent.

Il reste bien entendu à définir quelle sera la destination de celui-ci avant d'engager des travaux.

Après débats, il est pris acte que la Paroisse rend à la commune l'usage de la Cure. De petits travaux d'entretien d'urgence seront à prévoir (volets...).

La séparation du comptage électrique (Église/Cure) sera à réaliser également.

IV) Administration Générale

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

• Création du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) (n°78/2010)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la CCPG en date du 16 novembre 2009, par laquelle elle a décidé de créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), afin de mener au niveau intercommunal, une politique commune de prévention et de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver la création du CISPD et de lui conférer un pouvoir de décision quant aux actions à mener dans le domaine de la prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire ajoute que dans le questionnaire envoyé par la CCPG pour la réalisation du diagnostic sur la sécurité au sein du Pays, il a essentiellement signalé de petites incivilités (tag, vitesse routière...) mais qui restent épisodiques et peu fréquentes. Concernant les quelques cas de "deal" sur la commune, la Gendarmerie a jusqu'à présent, toujours géré cela rapidement.

- **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) (n°79/2010)**

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a été créée par délibération de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCPG) du 12 janvier 2009.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la CCPG et ses communes membres.

Compte tenu des transferts de compétence au 1^{er} janvier 2010, il convient d'approuver le rapport de la (CLETC) joint en annexe.

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLETC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport des charges transférées au 1^{er} janvier 2010, de la CLETC

- **Diverses infos**

Le rapport d'activité 2009 de la CCPG a été transmis à la commune cette semaine ; il est à disposition des élus qui souhaiteraient en prendre connaissance.

La CCPG a signé un partenariat avec Radio Grésivaudan pour la promotion des actions touristiques organisées dans le Grésivaudan. Un article sera rédigé dans la MSP Mag pour avertir les associations qu'elles pourront utiliser désormais ce média pour la promotion de leurs manifestations.

- **Dispositif de subventionnement de travaux de mise en accessibilité des hébergements touristiques et promotion des offres de pleine nature accessibles – PNRC (n°80/2010)**

Monsieur le Maire expose que le PNRC propose une opération pilote dans la Région Rhône Alpes dont le but est la mise en accessibilité des hébergements de tourisme.

Il a d'ores et déjà demandé à ce que Saint Hilaire, de part sa culture et son histoire avec les établissements de soins, soit un des sites pilotes pour cette opération.

Actuellement la majorité des bâtiments publics communaux est accessible aux handicapés, toutefois, une amélioration de l'accès aux services de tourisme devrait être envisagée.

Dernièrement une société est venue faire une démonstration de fauteuils 4x4 sur Saint Hilaire. Monsieur le Maire annonce qu'il aimerait que la commune puisse se doter de 2 fauteuils de ce type qui pourraient être loués en service complémentaire de la location du HLL PMR par exemple, ainsi que des vélos à assistance électrique. Ces services complémentaires pourraient permettre à des familles de touristes dont l'un des membres est à mobilité réduite, d'utiliser certains sentiers accessibles avec ces fauteuils et vélos et ainsi profiter pleinement du site où ils séjournent.

Concernant les sentiers, certains aménagements seraient également à prévoir dont de la signalétique adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer le souhait de participer à cette opération en tant que commune pilote.

V) Urbanisme

➤ Point sur les études en cours et PLU

Une réunion est prévue avec le cabinet AUM pour travailler sur les orientations du PADD du futur PLU, avant les prochaines réunions de quartier les 8, 15 et 22 novembre prochain à 19h00 en Mairie. Un affichage sera prochainement mis en place pour annoncer ces réunions.

Le cabinet NICOT a présenté un dossier incomplet lors de la réunion du 25 septembre avec les services de l'eau du fait d'un problème interne de personnel. Le choix technique pour la ou les stations a donc été repoussé.

Monsieur le Maire expose qu'il est convoqué à une réunion organisée par le Préfet, le 2 novembre à 14h30, en présence du Conseil Général de l'Isère, des services de l'État, et des représentants des établissements pour faire le point sur la pérennité de l'alimentation en eau et de l'assainissement de la commune suite au départ des établissements.

VI) Questions diverses

➤ SISCO

Madame CHRISTOPHEL expose que le bilan des travaux réalisés en 2010 est en cours.

Monsieur MONNOT rappelle que le projet de remise aux normes de la cantine, déjà évoqué lors de la dernière séance, est toujours d'actualité ; même si le fait de ne pas prendre en compte un agrandissement reste le point problématique du projet.

Madame ROUSSET annonce qu'elle souhaite, du fait d'un manque de temps pour s'y consacrer, renoncer à sa délégation au sein du SISCO. Madame CHRISTOPHEL fait donc un appel aux volontaires pour la remplacer.

➤ CCAS

Madame CHRISTOPHEL expose que le repas des anciens s'est bien déroulé et que tout le monde semblait ravi.

➤ Gazette

La Gazette vient d'être éditée et déposée à la Poste pour une distribution lundi prochain.

Monsieur MONNOT souligne que le fait d'avoir listé les articles attendus et leurs rédacteurs lors de la dernière séance du conseil, a permis une meilleure gestion de la phase de création de la Gazette. À renouveler.

➤ **Fête de fin d'année du personnel**

Madame CHRISTOPHEL expose que le SISCO propose la date du vendredi 10 décembre au soir.

Par ailleurs, la fête étant jusqu'à présent organisée chaque année par le SISCO, Madame CHRISTOPHEL expose qu'elle a fait un courrier pour demander aux communes si l'une d'entre elles voulait s'en charger cette année.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 2 décembre 2010 à 20h30.***

La séance est levée à 21h30.